

# Infos Municipales

décembre 2014

N° 38



## Réunion du Conseil Municipal du lundi 1er décembre 2014

**Projet d'accessibilité-handicapés du bâtiment mairie** : A l'appui d'un devis se montant à 89 140 € (projet accessibilité et rénovation huisseries), des subventions ont été demandées au Conseil Général, au sénateur (enveloppe parlementaire) et à l'état (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015). Cette dernière pouvant se monter entre 20% et 30% du coût.

**Nouveaux tarifs, salle intergénérationnelle** : La location de cette salle se fera pour des week-ends entiers, et non plus en 2 jours séparés (tarif Lauracois : 250 €, tarif extérieur : 500 €).  
En semaine, tarif réunion pour la ½ journée : 50 €  
Pour les associations dont le siège est extérieur à Laurac, mais dont au moins 5 membres sont domiciliés sur la commune de Laurac dont le Président : 75 € (2 manifestations), 150 € au-delà.

**Déclaration d'intention d'aliéner** : Le conseil accorde au Maire la délégation pour l'instruction de la déclaration d'intention d'aliéner.

**Déplacement du bureau de vote à la salle intergénérationnelle** : Le bureau de vote est déplacé à la salle intergénérationnelle.

**Révision simplifiée du PLU** : Le conseil adopte le principe de modification du règlement du PLU :

- suppression des pastilles en zone A,
- autorisation de construction de logement rattaché physiquement à un local d'entreprise en zone UBI.

**Règlement économique, Aide à la création / reprise d'entreprise** : Après lecture du règlement proposé par la commission « Urbanisme », celui-ci a été adopté. Il prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et sera présenté ultérieurement dans un « Infos Municipales ».

Une aide à la création de 1 500 € a été accordée à M. Sylvain Reynouard pour l'installation de l'épicerie.

**Modification des statuts de la CdC Val de Ligne** : A l'unanimité, le conseil autorise la prise de compétence concernant le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) par la Communauté de Communes du Val de Ligne.

**Numérotation des maisons, attribution du marché** : Le marché a été accordé à l'entreprise TTI Rochetaillée émail, de St Barthélémy de Vals, pour un montant de 8 120 €, couplé avec l'entreprise SIRAP SAS qui effectuera les travaux préparatoires et les contacts avec les divers services concernés (la Poste, IGN, SDIS, SAMU, Cadastre, GPS) pour un montant de 2 600 €.

## « Les Vœux du Maire »

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu, à la salle intergénérationnelle, quartier de La Blache,  
le vendredi 16 janvier, à 18 h 30.

Chacun des habitants de Laurac est invité à cette occasion.

## Inscription sur la liste électorale

En 2015 auront lieu les élections cantonales, les 22 et 29 mars  
et les élections régionales en fin d'année.

Les inscriptions sur les listes électorales, pour les nouveaux électeurs,  
doivent être faites avant le 31 décembre 2014.

Les inscriptions se font en mairie.

Attention à bien tenir compte des heures d'ouverture du secrétariat et des jours de fermeture.

## L'Ardéchoise 2015



La course traversera le village  
le jeudi 18  
et le vendredi 19 juin  
2015.



Chacun est invité à une réunion préparatoire  
le lundi 15 décembre, à 18 h 30,  
à la salle polyvalente (mairie).

Ordre du jour : choix du thème, organisation...

## Bien vivre à Laurac

Les places de stationnement : Les usagers conducteurs sont invités à respecter le code de stationnement sur la commune :

Zone bleue : arrêt limité à quelques minutes (pour faire des courses rapides...)

Zone handicap : places réservées aux personnes qui en ont besoin.

La propreté et l'hygiène : Tous les résidents sont invités à se doter d'un conteneur « poubelles » efficient pour éviter les détritiques dispersés.

## Vivre à Laurac n° 57 : L'école

Le dossier du prochain numéro de Vivre à Laurac sera consacré à  
« l'école à Laurac ».

La commission Infos est en recherche de documents écrits, racontés  
ou d'objets et de photographies.

Elle fait appel à chacun d'entre vous pour l'aider dans sa tâche.